

dyadem

Expert en solutions d'impression et bureautique



COMMUNICATION ON
PROGRESS

This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact** and supporting broader UN goals.

We welcome feedback on its contents.

Communication on progress - 2016

1. DECLARATION DE SOUTIEN CONTINU

Nous avons la volonté, dans le cadre de notre stratégie d'entreprise, de suivre une démarche de développement durable.

Depuis de nombreuses années nous mesurons notre performance de responsabilité sociétale et environnementale, témoin de notre engagement.

Notre dynamisme citoyen s'exprime, sur le marché de l'impression, à travers notre soutien aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Par cette lettre, nous sommes heureux de renouveler notre engagement de soutien du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous confirmons à nouveau notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et de les intégrer dans la stratégie de DYADEM, sa culture commerciale et ses modes opératoires. Nous reconnaissons que notre participation active dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Claude PRAT

2. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

- ✓ *Principe N°1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence*
- ✓ *Principe N°2 : à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme*

A travers notre CHARTE ETHIQUE, nous nous sommes engagés à suivre les principes relatifs aux droits de l'homme :

CHARTRE ETHIQUE

Parçay-Meslay, le 1^{er} janvier 2016

La création et le suivi de notre CHARTE ETHIQUE nous permet de réfléchir à notre engagement sociétal, de définir et de visualiser les engagements nécessaires à l'amélioration des conditions de travail.

Notre engagement nous a conduits à signer notre adhésion au pacte mondial des Nations Unies.

DYADEM s'engage :

1. PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS DE L'HOMME

- a. **Respecter le droit français**, notamment le code du travail et le code de l'environnement ;
- b. Respecter les clauses de la convention collective « Commerces de détail, de papeterie, fourniture de bureau, de bureautique et informatique et de librairie » ;
- c. **Suivre les règles de l'Organisation Internationale du Travail** ;
- d. Vérifier que nos fournisseurs appliquent les règles prescrites par l'Organisation Internationale du Travail.

2. PRINCIPES RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

- a. Egalité des chances et de traitement
 - *Promouvoir l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi afin d'éliminer toute discrimination, notamment en matière de recrutement et sur la répartition des effectifs hommes/femmes*
 - *Participer au plein emploi des travailleurs handicapés.*
 - *Respecter le droit d'association, la négociation collective*
- b. Bien-être et compétences
 - *Suivi des indicateurs*
 - *Formation*
 - *Intégration*
- c. Gestion des risques, Pénibilité
 - *Collaboration étroite avec la Médecine du Travail ;*
 - *Vérifier et améliorer l'ergonomie des postes de travail de bureau et en logistique ;*
 - *Préparer et former les managers à la gestion des risques professionnels ;*
 - *Mesurer la pénibilité*
 - *Capitaliser les risques professionnels sur un document unique.*
- d. Droit d'alerte

3. ACTIONS LOCALES

- a. Partenariat avec les institutions locales
- b. Sponsoring étudiants et jeunes créateurs
- c. Mécénat

DYADEM s'engage dans le cadre de sa CHARTE ETHIQUE à respecter la réglementation sociale, nationale et internationale dont les principes contenus des huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) :

- 87 : Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical.
- 98 : Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective.
- 29 : Convention sur le travail forcé.
- 105 : Convention sur l'abolition du travail forcé.
- 100 : Convention sur l'égalité des rémunérations.
- 111 : Convention concernant la discrimination (emploi et profession).
- 138 : Convention sur l'âge minimum.
- 182 : Convention sur les pires formes de travail des enfants.

Ainsi que les clauses de notre convention collective «Commerces de détail, de papeterie, fourniture de bureau, de bureautique et informatique et de librairie ».

Nous évaluons nos fournisseurs annuellement sur la qualité de leurs prestations et sur nos critères environnementaux. A travers nos critères d'évaluation, nous vérifions également que nos fournisseurs appliquent les règles édictées par l'OIT.

3. PRINCIPES RELATIFS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL

- ✓ *Principe N°3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;*
- ✓ *Principe N°4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;*
- ✓ *Principe N°5 : l'abolition effective du travail des enfants ;*
- ✓ *Principe N°6 : l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession*

a. Égalité des chances et de traitement

Nous nous engageons à :

- promouvoir l'égalité des chances et de traitement en matière d'emploi afin d'éliminer toute discrimination :
 - critères de recrutement uniquement basés sur la formation initiale et les compétences développées au cours d'expériences précédentes ;
 - actions de recrutement en zones sensibles ;
 - accueil de stagiaires pour la découverte de l'entreprise ;
 - accueil de stagiaires pour l'évaluation en milieu professionnel ;
 - accueil de stagiaires en réinsertion ;
 - accueil de travailleurs handicapés, intégration, accompagnement, formation ;
- respecter le droit d'association et la négociation collective.

Nous constatons pour l'année 2016 la répartition hommes / femmes suivante :

- 47% d'hommes, 53% de femmes sur l'ensemble de l'effectif ;
- Parité parfaite dans l'encadrement et dans le comité de direction.

b. Bien-être et compétences

DYADEM s'engage à développer en son sein, un management respectueux de la dignité de l'Homme et des Droits des Travailleurs. Nos collaborateurs sont notre véritable valeur ajoutée.

- faible taux d'absentéisme (4.3%)
- turnover moyen de 26 %
- ancienneté moyenne de 7 ans
- 5% de contrat à temps partiel, par choix des salariés
- 97.50% de CDI

Ces indicateurs montrent que notre politique sociale intègre réellement le bien-être des individus en leur donnant les moyens de se réaliser dans leur travail.

Pour exemple, DYADEM met à disposition gratuitement des boissons chaudes (café, thé...). La société invite l'ensemble de ses collaborateurs à des cocktails déjeunatoires ou dinatoires à l'occasion d'évènements tels que : journées de partenariat fournisseurs, réunions plénières, réunions de direction, réunions transversales clients.

Enfin, la société prévoit tous les ans un cadeau personnel à Noël et organise tous les ans des séminaires de motivation en voilier et des sorties sportives ponctuelles pour développer la convivialité et la solidarité des équipes.

La formation du personnel est analysée tous les ans. Le plan de formation est établi en revue de direction en fonction des besoins et des souhaits des collaborateurs détectés lors des entretiens annuels d'évaluation et entretiens professionnels. Nous sommes également attentifs à la formation des jeunes : nous avons signé en 2016, 2 contrats d'apprentissage et 4 stagiaires.

Enfin nous accueillons dans de meilleures conditions, grâce à un parcours d'intégration, les nouveaux embauchés, et nous avons mis en place des principes de tutorat pour favoriser l'implication du personnel : chaque nouvel embauché a pu en bénéficier.

c. Gestion des risques, pénibilité

- Gestion des risques

DYADEM s'engage à interdire toute forme de travail qui, en raison de sa nature ou des conditions dans lesquelles il est pratiqué, pourrait porter atteinte à la santé, la sécurité ou la moralité des individus.

Les employés effectuent périodiquement un bilan de santé obligatoire.

De la même façon, en collaboration avec la Médecine du travail, nous sommes attentifs à :

- La santé de nos collaborateurs, notamment en matière de suivi médical ;
- Informer, vérifier et améliorer l'ergonomie des postes de travail ;
- Préparer, former et accompagner les managers, notamment être capable de gérer les rapports de travail, utiliser au mieux les talents et marquer la reconnaissance ;
- Investir dans des matériels et équipements de logistique limitant la pénibilité du travail.

Les risques sont capitalisés dans le document unique des risques professionnels qui intègre notre plan de continuité de l'activité (PCA). Notre système de management environnemental nous permet de mesurer et de contrôler tous les risques inhérents à notre activité.

➤ Pénibilité

Dyadem intègre dans sa politique de gestion des risques, une démarche d'évaluation de la pénibilité au travail. 6 nouveaux facteurs de risque sont pris en compte depuis le 1er juillet 2016 :

- Les postures pénibles
- La manutention manuelle de charges
- Les agents chimiques dangereux
- Les vibrations mécaniques
- Les températures extrêmes
- Le bruit

C'est une innovation sociale essentielle qui a pour ambition de réduire au maximum l'exposition des salariés à des situations de pénibilité.

d. Droit d'alerte

Dyadem s'engage à permettre aux institutions du personnel, d'utiliser leur droit d'alerte institué en cas d'atteinte aux droits des personnes, à leur santé physique et mentale ou aux libertés individuelles dans l'entreprise notamment en matière de discrimination, d'embauche, de rémunération, de formation, d'affectation, de sanction ou de licenciement.

Dans le cadre du droit d'alerte, une enquête peut être organisée pour fournir au délégué du personnel toute une série d'informations qu'il pourra communiquer au salarié « victime » et que lui-même pourra utiliser de manière très utile.

4. PRINCIPES RELATIFS A L'ENVIRONNEMENT

- ✓ *Principe N°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;*
- ✓ *Principe N°8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;*
- ✓ *Principe N°9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.*

A. Politique qualité environnement

Le 1^{er} septembre 2016

Lettre d'engagement de la Direction

Notre politique qui s'articule autour de valeurs telles que intégrité, rigueur, dynamisme, réactivité, répond à un souhait profond de servir des clients grands comptes avec des partenariats fournisseurs forts tout en conservant la rentabilité nécessaire.

L'investissement de chacun dans le cadre de notre politique qualité s'intègre donc parfaitement :

- **Respect des engagements pris auprès du client pour obtenir la satisfaction client ;**
- **Communication interne permanente de l'importance des exigences client ;**
- **Amélioration continue du système de management intégré.**

Nous nous engageons également à appliquer une politique environnementale documentée appropriée et efficace :

- Conformité avec les exigences environnementales, légales applicables et autres exigences applicables relatives à nos activités ;
- Mise en œuvre, suivi et mesure des performances de Dyadem pour déclencher des actions d'amélioration continue et de prévention de la pollution ;
- Communication à toute personne travaillant pour Dyadem, et disponible à toute partie intéressée.

Nous nous engageons à appliquer et à faire appliquer notre politique qualité environnement et nous accordons au responsable qualité environnement, Elisabeth Pennard, un appui total pour l'encadrement de cette fonction.

Nous demandons à chaque membre du personnel de s'impliquer à suivre les objectifs décidés annuellement et régulièrement mesurés par des indicateurs.

Claude PRAT

B. Programme environnemental

1. S'inscrire dans une démarche volontaire environnementale

a. Accroître le tri sélectif et la valorisation de nos déchets

- Tri des déchets de papier, carton, plastique à l'aide de contenants signalisés pour valorisation matière à 100%
- Réemploi des matériaux nécessaires à l'activité logistique : palettes, cartons, calage ;
- Réduction des volumes de déchets recyclables grâce à des compacteurs, permettant la valorisation des déchets et la diminution de l'impact carbone transport.



En 2016, nous avons diminué le volume global de nos déchets de -3%

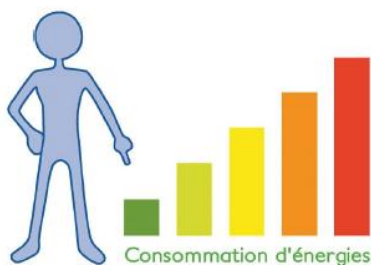
b. Réduire notre production de papier

Mise en place de procédures limitant les impressions et l'envoi de documents :

- Révision de la procédure de traitement des commandes pour supprimer une impression facture ;
- Pas d'impression systématique, mais au minimum, notamment les mails et les documents internes ;
- Impression en recto verso ;
- Réemploi du verso des feuilles imprimées comme brouillon ou impression interne.

c. Sensibiliser et former les collaborateurs aux aspects environnementaux de notre activité

- Plan de sensibilisation de la totalité des collaborateurs, formations ponctuelles aux nouveaux produits éco-labellisés ;
 - Notre gamme de produits éco labellisés regroupent 3 types de produits : verts, made in France et remanufacturés. En 2016, la vente des produits made in France s'est accrue de 10%, et les produits verts de 37%.
- Installation de salles de réunion virtuelles de visioconférences et de e-learning ;
 - De ce fait, la consommation de carburant a diminué de 15%
- Utilisation de lampes « basse consommation », installation d'une 1^e tranche d'éclairage LED 2^e tranche en 2017 ; installation d'écrans LED ;
- Installation de capteurs de luminosité pour limiter la consommation d'électricité.
- Gestion de la biodiversité et du bien-être animal (seulement 7 tontes par an sur les espaces verts d'agrément et seulement 2 fauchages par an sur les réserves immobilières)



Notre surveillance et les nouveaux aménagements ont permis la réduction de 34% de notre consommation d'électricité. Une maîtrise et une valorisation de la consommation qui nous permet de réduire l'impact sur l'environnement.

d. Assurer une veille réglementaire environnementale

- Inscription sur les sites de l'ADEME et Bureau Veritas et réception de Newsletters ;
- Assistance en compétences environnementales THERIUS Conseil.

2. Contribuer aux préoccupations et politiques environnementales de nos clients

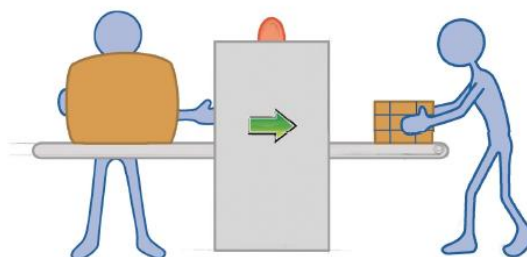
a. Développer notre gamme de produits Eco-labellisés

- Un large choix de constructeurs labellisés ISO 14001 ;
 - Notre gamme de produits éco labellisés regroupent 3 types de produits : verts, made in France et remanufacturés.
 - *En 2016, la vente des produits made in France s'est accrue de 10% et les produits verts de 37%.*
- Des fabricants de papier assurant une gestion raisonnée des espaces forestiers (FSC) ;
- Des produits aux normes (NF, Nordic Swan, ...) dont la fabrication respecte l'environnement : matériaux recyclables, recyclés ou non-polluants, papier issu de forêts de culture, lampes à haute efficacité énergétique.



b. Conseiller et accompagner nos clients dans leur politique environnementale

- Proposer des solutions logistiques alternatives
 - Emballages
 - Cerclage des produits (économie de carton, scotch, matériaux de calage...)
 - Diverses tailles de cartons adaptées aux envois (économie de matériaux de calage).
 - Transport : limiter l'impact carbone des livraisons des commandes clients :
 - Volumes des véhicules utilisés adaptés à la taille des colis livrés ;
 - Optimisation des livraisons : proposition systématique d'envois groupés de commandes pré-colisées sur palette.



c. Offrir des solutions de dématérialisation des échanges

- Intégration de développements informatiques spécifiques pour importer les commandes clients EDI dans notre ERP ;
- Intégration de développements informatiques spécifiques permettant l'import des commandes issues de notre site marchand Internet dans notre ERP ;
- Dématérialisation des factures de vente.

d. Prendre en charge les produits en fin de vie

Adhésion DYADEM à la convention d'engagements de la filière de collecte et de traitement des déchets de cartouches d'impression bureautique

L'Accord-cadre signé le 22 novembre 2011 et renouvelé en novembre 2015 prévoit une gestion efficace et performante des déchets d'impression bureautique par :

1. La signature d'un accord volontaire entre le Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) et les fabricants de solutions d'impression et de cartouches d'impression bureautique « à la marque » ;
2. La signature d'une convention d'engagements communs par les acteurs de la filière.

Dans ce contexte, nous avons décidé d'adhérer à cette convention d'engagements communs de la filière des déchets de cartouches d'impression bureautique.

Modalités de reprise des cartouches

Nous sommes habilités à collecter, faire transporter et stocker les cartouches usagées d'imprimantes laser et jet d'encre pour valorisation et/ou destruction.

DYADEM a reçu l'agrément de la Préfecture d'Indre et Loire pour le ramassage et l'élimination de déchets.

Nous suivons notre activité de collecte et de recyclage de cartouches usagées à l'aide d'un fichier qui nous permet de garder la traçabilité nécessaire à cette activité :

	2012	2013	2014	2015	2016
Collecte cartouche	18	35	25	41	37
Réemploi	10	13	16	21	21
Valorisation matière					3
Valorisation énergétique	12	28	2	8	19
En-cours stockage	13	7	8	18	12

3. Développer nos connaissances des politiques environnementales de nos fournisseurs

a. Intégrer des critères environnementaux dans l'évaluation et le choix des fournisseurs

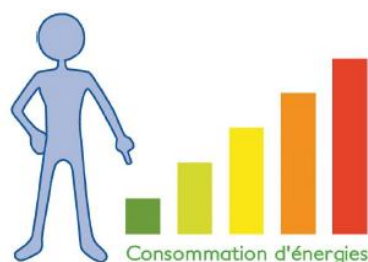
- Demander systématiquement aux fournisseurs et fabricants de spécifier les normes environnementales des produits proposés et de l'organisation ;
- Communiquer notre politique d'achats responsables ;
- Inciter à la mise en place de transport alternatif : privilégier le rail à la route, le maritime à l'aérien ; mesure de l'impact carbone en réceptions des commandes d'achat
- Privilégier les produits de marques reconnues, garantes de sérieux, de savoir-faire et d'expérience.

b. Capitaliser et développer les connaissances des attachés commerciaux en matière de politique environnementale des fabricants.

- Formation continue sur les nouveaux produits et nouveaux procédés par les fabricants.
- Travail collaboratif de capitalisation des documents, fiches de données de sécurité et attestations fabricants

c. organiser les achats

- Déclencher les livraisons des marchandises pondéreuses du fabricant directement chez le client (papier, mobiliers, imprimantes) ;
- Demander les regroupements des livraisons fournisseurs pour optimiser le transport achat.
- *Le nombre moyen d'articles commandés par commande augmente : ce qui diminue l'impact carbone*



C. MESURE DE NOTRE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

Notre démarche environnementale a été certifiée avec succès en 2013 et renouvelée en 2016.



5. PRINCIPES RELATIFS A LA LUTTE ANTI CORRUPTION

✓ *Principe N°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.*

A. Évaluation politique et objectifs relatifs à l'éthique des affaires

DYADEM confirme son soutien aux principes du Pacte Mondial en matière de lutte contre la corruption sous toutes ses formes, y compris la lutte contre l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. Il est très important de s'assurer que les échanges et pratiques commerciales avec l'ensemble des parties prenantes sont conformes, tant au regard de la loi que de l'éthique.

a. Politique d'achats responsables

« L'Achat Responsable correspond à tout achat intégrant dans un esprit d'équilibre entre parties prenantes des exigences, spécifications et critères en faveur de la protection et de la mise en valeur de **l'environnement**, du **progrès social** et du **développement économique**. » Selon l'Observatoire des Achats Responsables.

Nous nous sommes engagés à respecter une politique d'achats responsables conjointement aux 10 principes de l'ONU.

b. Mise en œuvre

Depuis sa création en 1992, DYADEM s'est engagé à mener ses activités avec la plus grande intégrité.

Ces principes sont mis en œuvre par le président et l'ensemble des collaborateurs afin de bâtir au quotidien des rapports de confiance avec ses parties intéressées : collaborateurs, clients, fournisseurs, etc...

Dans son choix de ses prestataires, le service des achats ne recherche pas le meilleur prix absolument mais fait appel à des fournisseurs garantissant ses produits et ses services.

DYADEM pratique une comptabilité rigoureuse respectant scrupuleusement les règles comptables ainsi que les obligations fiscales dans l'enregistrement de tous les flux financiers. Ceci se traduit par une traçabilité exhaustive et qui exclut tout règlement en liquide. Les comptes sont vérifiés semestriellement par un cabinet d'expertise comptable et par un commissaire aux comptes tous les ans.

DYADEM s'engage à établir une relation client basée exclusivement sur des rapports professionnels.

DYADEM s'engage également à conserver la protection et la confidentialité des données de ses clients.

➤ Relations fournisseurs

Nous travaillons au jour le jour à faire correspondre au mieux les achats avec la politique Qualité et Environnement de DYADEM, en développant nos connaissances des politiques environnementales de nos fournisseurs.

La majorité de nos fournisseurs adhèrent au Pacte Mondial de l'ONU et adoptent des politiques éco-responsables respectueuses de l'Environnement, des droits de l'Homme et du droit du travail.

Nos fournisseurs excluent les minéraux des conflits de leurs chaînes d'approvisionnements et adoptent une totale transparence quant à la provenance de leurs matières premières.

➤ **Conflits d'intérêts**

En agissant en toute transparence et dans l'unique intérêt de DYADEM, nous évitons toutes formes de conflits d'intérêts.

➤ **Blanchiment d'argent**

La régularité et le contrôle des comptes de DYADEM ne permettent aucunement la pratique de blanchiment d'argent.

➤ **Fraude**

Pour face à la fraude DYADEM a mis en place une procédure de paiements sécurisés à l'aide de certificats électroniques et d'une double validation de toutes transactions financières.

➤ **Communication politique des affaires**

Notre politique d'achats responsables est communiquée à tous nos employés concernés par cette problématique.

➤ **Nomination d'un responsable éthique**

La responsable Qualité Environnement est missionnée pour le suivi de la politique d'éthique des affaires.

➤ **Véracité des messages marketing et publicitaires**

Les messages marketing et publicitaires de DYADEM sont conformes aux exigences du Code d'éthique de la publicité.

➤ **Respect des droits de propriété intellectuelle**

DYADEM s'engage à respecter tous les droits de propriété intellectuelle et s'engage à ne les utiliser qu'avec une autorisation préalable.

➤ **Protection et confidentialité des données clients/consommateurs**

Les bases de données de DYADEM sont confidentielles, sécurisées à l'aide de procédure mise en place et conformes à la législation française.

➤ **Évaluation des risques**

Afin d'évaluer les risques éventuels, nous répertorions en interne les politiques d'éthique de nos fournisseurs et restons informés sur les changements des législations et réglementations en vigueur.

c. Résultats

Pour la mise en œuvre de cette politique, DYADEM s'est engagé à capitaliser les informations de ses fournisseurs et à se tenir informé sur leurs pratiques environnementales et sociétales. Les employés agissent en tenant compte de la politique d'achats responsables qui leur est communiquée. Nous procédons à un suivi de notre politique d'achat et nous tentons de l'améliorer.

Les employés sont informés qu'ils peuvent utiliser leur droit d'alerte en matière de corruption, d'entente sur les prix ou toute autre forme d'atteinte à l'éthique des affaires, afin d'obtenir des conseils ou de faire part de cas de violation du code éthique.

B. Pratiques anticoncurrentielles et lutte contre la corruption

DYADEM s'engage à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles, pour cela DYADEM a intégré une politique de lutte contre la corruption et pratiques anticoncurrentielles.

a. Pratiques anticoncurrentielles et corruptives

Pratiques anticoncurrentielles :

- L'entente verticale entre plusieurs entreprises évoluant à différents niveaux de la chaîne économique d'un marché, et ayant pour conséquence d'affecter le jeu de la concurrence.
- L'échange d'informations commercialement sensibles entre concurrents conduit à augmenter artificiellement le niveau de transparence existant sur un marché et entraîner une diminution de la concurrence, en supprimant l'incertitude sur les comportements et la stratégie des concurrents et en augmentant le risque de coordination.

Pratiques corruptives :

- L'élément matériel : une sollicitation d'un avantage quelconque ou son agrément (pour la corruption passive) ou l'offre d'un avantage (dans le cas de la corruption active). Il importe peu que cette contrepartie au pacte de corruption ait été effectivement reçue ou non.
- L'élément psychologique : une volonté de corrompre. Le délit « est déduit implicitement ». La jurisprudence française exige, pour qu'il y ait corruption, active ou passive, qu'il y ait un lien, dans l'esprit de l'auteur de l'infraction, entre l'avantage sollicité ou offert et l'acte attendu du corrompu. Ce lien est improprement appelé « pacte de corruption », alors qu'il ne suppose nullement un accord entre corrupteur et corrompu.

b. Mise en œuvre

DYADEM s'engage :

1. Respect du droit en matière de concurrence
 - Respecter le droit français de la concurrence
 - Respecter les articles de loi régulant la concurrence **art. L. 420-1, art. L.420-2** du Code du Commerce.
 - Suivre les règles de **L'Autorité de la concurrence** et de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques)
 - Vérifier que nos fournisseurs appliquent ces règles
 - DYADEM s'interdit de s'entendre avec un (ou plusieurs) distributeur(s) en vue de fixer les prix de revente au client final; de s'entendre avec un (ou plusieurs) distributeur(s) en vue de fixer un niveau de marge.
2. Respect des pratiques anti-corruptives
 - Seuls les cadeaux et invitations de faibles valeurs et occasionnels sont acceptés par l'ensemble du groupe DYADEM
 - Respecter les articles du code pénal en matière de corruption

Dyadem s'engage à avertir ses employés de ces pratiques en leur communiquant une charte sur les pratiques anticoncurrentielles et corruptives.

c. Résultats

Pour DYADEM il est important de rester libre et de fixer les prix en toute autonomie et sans aucune influence. Un fournisseur peut néanmoins conseiller un prix de revente mais ne doit pas imposer ce prix, ce qui serait constitutif d'une restriction caractérisée de la concurrence, sans justification possible.

Un cabinet d'expertise comptable indépendant intervient de façon périodique afin de contrôler la régularité des comptes (bilan et compte de résultat) de la société.

En septembre 2016, les comptes de la société ont fait l'objet d'une vérification par un commissaire aux comptes. Aucune irrégularité n'a été signalée à ce jour.

Cette démarche met en évidence notre volonté de promouvoir la lutte contre la corruption et toutes formes d'irrégularités.

- *Pour affirmer son engagement dans le principe de lutte anti corruption, Dyadem a signé en 2016 le code de conduite partenaires HPE qui introduit :*
 - a. *Le respect des lois notamment sur la concurrence ; les lois anti corruption FCPA aux Etats-Unis et Bribery Act au Royaume Uni ;*
 - b. *L'Adhésion aux pratiques de ventes et de commercialisation honnêtes et équitables*
 - c. *La mise en place d'un système de gestion de la conformité et des risques*

6. PROGRES

Notre engagement sur les 10 principes édictés par le global compact se confirme par nos démarches d'amélioration et par l'obtention de résultats positifs sur l'année 2016.

La nouvelle mise en place de politiques claires en matière d'achats responsables, de pratiques anticoncurrentielles et de lutte contre la corruption introduit de nouveaux engagements que nous sommes fiers de porter.

Notre performance Responsabilité Sociale Environnementale est évaluée annuellement.

Nous avons choisi l'organisme EcoVadis qui constate notre engagement depuis 2013 :

2012-2013	53%
2013-2014	58%
2015-2016	64%

